L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 69 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 12 JANVIER 1879.

LOUISIANE

Nous avons vu reparaître hier, parmi nos échanges, le *Mechanicsburg Telegraph*, publié par la mort de notre regretté confrère H. Dumas. M. Thomas Billow, qui était l'associé de ce dernier, présente au quelques lignes aux lecteurs : les deux nouveaux directeurs du *Mechanicsburg*, MM. Chas. Lauzinge et Lovincy Monts, ci-devant, après avoir rendu hommage au talent et aux qualités de leur prédécesseur, annoncent, dans une profession de foi aussi digne que modeste, qu'ils n'ont pas la prétention de refaire le *Mechanicsburg* de Dumas, mais simplement de rendre à la population créole de la paroisse un organe de publicité.

Le premier numéro du nouveau *Mechanicsburg* est bien rempli de nouvelles. Les rédacteurs lui ont conservé sa physionomie typographique, qui et la composition des matières témoignent d'un travail consciencieux qui nous fait bien augurer du succès de leur entreprise. Nous saluons avec plaisir la réapparition de Ferguson de St Jean Baptiste et nous présentons nos meilleurs souhaits à nos nouveaux confrères.

Nous faisons au *Mechanicsburg* l'emprunt suivant :

Depuis la hausse du fleuve, l'eau a commencé à se répandre par la brèche du Bonnet-Carré. Sans qu'elle cause de nouveaux dégâts elle n'en est pas moins d'une très grande incommodité pour les voisins et inonde une grande partie des champs, abandonnés depuis cinq ans. Le Board des Ingénieurs d'Etat n'est cependant pas, un peu tardivement, de cet avis de choses et a invité les contracteurs à faire des propositions cachetées, qui, au nombre de deux, ont été ouvertes et rejetées le 4 courant, l'une comme trop élevée, l'autre comme n'offrant pas de garantie suffisante. Le plan des ingénieurs est non pas de construire une levée pour fermer la crevasse, mais simplement d'enfoncer de forts poteaux auxquels seraient attachés des matelas de saules destinés à diminuer la force du courant et à créer des bancs d'alluvion.

— La Cour Suprême aura à décider la question relative aux avocats de paroisse, sur l'appel pris par l'honorable Gervais Leche dans l'affaire DePoerter vs. Leche. La question est de savoir qui du Gouverneur ou du Juri de Police a le droit de désigner l'avocat de paroisse. Leche avait été choisi par le Juri de Police en décembre 1877 ; en juin, le Gouverneur nomma DePoerter avocat de district *pro tem.* et celui-ci, se basant sur la loi qui réunit les deux offices, prétendit être, par le fait de sa nomination d'avocat de district, avocat de paroisse. Le Juri pensa autrement et persista à garder Leche comme son avocat. De là le procès, que le juge Darrall avait décidé en faveur du demandeur. La décision que rendra la Cour Suprême sera d'un grand intérêt pour toutes les paroisses de l'Etat.

Les chemins sont si mauvais à St-Jean-Baptiste que les boulangers ont dû servir leurs pratiques en esquifs.

Le *Courrier* de Houma annonce que M. Louis Tessen devient le rédacteur de sa partie française.

Le thermomètre a marqué 19 degrés Fahrenheit à Houma et les chemins bourbeux s'étaient changés en glaciers.

Il faut que la moitié de notre stock de chaussures soit vendue dans trente jours. C'est une vente à exploser. Venez donc y parer de l'occasion que vous offre la Maison Hoage, coin des rues Royale et Dumaine.

— Les Chambres de Prusse sont entrées en vacances. Leurs derniers débats n'ont pas offert un grand intérêt. Il y a eu une singulière escarmouche parlementaire à propos de l'interdiction des *Feuerhenkeln* au théâtre de Stettin, prononcée par le préfet de cette ville, et qui a donné lieu à une sorte d'interpellation d'un député libéral de Stettin. Le ministre de l'Intérieur a dit qu'il n'avait aucune connaissance du fait et qu'aucune plainte ne lui était parvenue à ce sujet.

La pièce d'Emile Augier a été défendue comme immorale. Il n'en est suivi une assez vive polémique dans les journaux. Les feuilles satiriques n'ont pas manqué une si belle occasion d'exercer leur verve.

On a discuté à cette occasion la question de la censure des théâtres, et les attaintes que la morale publique recevrait de la libre représentation. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les scènes de nos petits théâtres sont inondées de traductions de pièces empruntées au répertoire français, ce qui ne prouve pas précisément en faveur de la richesse de la production littéraire indigène, du moins dans le genre comique et le vaudeville.

— M. Paul Leroy-Beaulieu demande dans les *Débats* que le parlement adopte la proposition de loi relative à la recherche de la paternité, qui a été présentée au Sénat par des hommes d'opinions et d'antécédents très divers ; MM. Bérenger, de Belcastel, Foucher de Careil et Schœlcher.

"Avec toutes les précautions que cette proposition énumère, il est certain, dit-il, que l'on arrêterait les intrigants, et surtout les intrigantes. Cette proposition de loi, se recommande donc au Parlement par les raisons les plus graves. Il ne suffit pas de punir les crimes contre les mœurs ; mieux vaut les prévenir, et le meilleur *moyen de réprimer la moralité*, c'est de rendre l'homme d'honneur responsable des fautes qu'il commet volontairement."

— Les désordres continuent parmi les étudiants russes. La *Gazette de Moscou* dit à ce sujet :

"Tous les jours, des faits nouveaux viennent témoigner de l'agitation qui règne dans les établissements d'instruction. Hier on jetait une pierre à la tête du recteur, aujourd'hui on jette à la porte un curateur, là on fait descendre les escaliers à un modeste examinateur, ici l'on chasse un professeur de l'amphithéâtre en le sifflant. Partout on fait signer des adresses et circuler des protestations qui font d'autre but que d'organiser un mouvement général, en se couvrant des apparences de la solidarité entre camarades."

— A propos de M. Rouland, nous trouvons dans l'*Événement* une anecdote curieuse : M. le marquis d'Andiffret, président de chambre à la cour des comptes, mort il y a très peu de temps dans un âge très avancé, aimait à rappeler un événement de ses jeunes années.

En 1704, il était tout enfant. Son père, très dévoué à la cause royale, était décidé à jouer sa vie dans les complots monarchiques qui s'organisaient alors.

Mais auparavant il voulait mettre en sûreté sa femme et son jeune fils. Il annonça à la marquise son désir de les faire passer à l'étranger, il leur donnerait comme guide, comme soutien, un homme sûr et dévoué. Cet homme, c'était son cocher.

Mme d'Andiffret écouta les raisons qui lui étaient données par son mari. Hors de France, de bien mauvais jours viendront pour la marquise émigrée et pour son enfant. Le cocher se conduisit en homme de cœur ; il protégea la femme de son maître, il l'aida dans les jours difficiles.

Au retour, on lui fut reconnaissant, c'était justice. Le brave cocher put dîner sa famille..... "Et, ajoutait le marquis d'Andiffret en racontant cette histoire, il a eu un fils qui n'a pas trop mal fait son chemin dans le monde : il s'appelle aujourd'hui M. Rouland, gouverneur de la Banque de France."

— La neige qui tombe cette année en grande abondance, a inspiré au *Parvenu*, de Tarbe, l'idée de reprendre M. Dupratz, le nouveau président du conseil, sous la forme d'une statue de neige, qui sert de cible à [illegible]. Voici la Marseillaise de [illegible] :

Le ministère est [illegible]
(Les députés) [illegible]
Le président [illegible]
Le sénat [illegible]
Et la France [illegible]

— Représentation au *Fliegende Blatter* une semaine après l'autre :

Un client à son coiffeur :

— Votre procédé qui doit rendre à une chevelure, grisâtre par l'âge, sa couleur naturelle, n'a point produit sur la mienne l'effet attendu.

Le Coiffeur. — Eh bien ! je vais vous donner encore une teinture plus forte : — et si elle reste aussi sans effet.... c'est que votre chevelure n'a jamais eu sa couleur naturelle !

LES SIX DUELS DU CAPITAINE. — La *Gazette de Francfort* nous apprend que six étudiants auraient provoqué en duel un capitaine de la garnison de Wurzbourg, parce qu'il aurait loué la conduite du maître qui a fait l'éducation militaire.

La *Gazette de Cologne* dit que dans des duelleries de la victoire, les troupes allemandes auraient perdu dans les casernes, plus d'hommes encore que par un combat sérieux sur les champs de bataille et les militaires. Tous les journaux allemands parlent du [illegible] français.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1879.

Température en 11 Janvier 1879.

Thermomètre de C. Dufilho, Opticien.

Heures.	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	48	9
Midi	60	15
3 P. M.	62	16
6 P. M.	58	14

Moyenne du 11 janvier : 57 à 15 P. M.

Mariages, Naissances et Décès inscrits au Bureau de santé :

MARIAGE.—Clarence G. Marks à Mlle Mary Ann Sander.

Walter Arbo à Caroline Brown.

William C. Lambert à Mlle Ann Cremin.

Frederick Kuhn à Mlle Bertha Birk.

NAISSANCES.—Mme Chas. Dietrich, un garçon.

Mme Achille Lombard, un garçon.

Mme Jean Tremoulet, un garçon.

Mme Chas. Godrin, un garçon.

Mme Francis Morgan, un garçon.

Mme John Burnham, un garçon.

Mme Edgard Tenter, un garçon.

Mme Jacob Hoffman, une fille.

Mme Georges Seladone, un garçon.

Mme Carle Barone, un garçon.

Mme Stanislas Trosting, un garçon.

Mme Alfred Williams, un garçon.

Mme Antoine Lambert, un garçon.

DÉCÈS.—George Eugène Lambard, 4 mois.

Julia Gunn, 53 ans.

Kenan Kelly, 24 ans.

Mme Bernadine Alcix, 35 ans.

Mme Barbara Kahl, 47 ans.

Mme Wallbaum Trosting, 4 mois.

J. Reiss, 3 ans.

O. François, 78 ans.

Joseph Robert, 6 heures.

Les marchés particuliers.—A la première cour du district, le juge Abell a refusé un ordre d'habeas corpus en la faveur sur ce qu'une demande d'appel suspensif à la cour suprême est un recours ordinaire.

Le juge Abell a rendu de la défense et sont ensuite adressée au recorder, dans le procès intitulé l'Etat contre John L. Gleek ; le magistrat ayant accordé l'appel suspensif à la défense, a fourni le cautionnement voulu et a été relâché.

— Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la question des inspecteurs des marchés particuliers a occupé les propriétaires des marchés particuliers ce matin, depuis, lundi, à la cour suprême, et le juge de la quatrième cour du district leur a donné un jugement pour lequelles le tribunal a déclaré que la loi est constitutionnelle.

Le juge de la cour d'appel aussitôt rapporté sur ce que les injonctions préliminaires faisaient un tort irréparable aux défendeurs qui contestent la constitutionnalité de la loi et de l'ordonnance de ville pendant l'établissement de marchés particuliers dans un rayon de six lieus des marchés publics.

Dans l'intervalle, par suite d'un ordre de la cour suprême, les marchés particuliers resteront ouverts jusqu'à nouvel ordre.

La ville est représentée par MM. McCaleb et Ferrar ; les défendeurs par MM. A. et W. Vezhes.

Les constructions des levées.—Les propositions relatives à la construction des levées de l'Etat ont été soumises, hier, à une session du bureau du gouverneur ; elles étaient au nombre de cinquante à soixante. Voici les noms des soumissionnaires et les chiffres auxquels les travaux seront exécutés :

D. Manion, levée Dear Park, Concordia...16 sous
D. Quinlan, levée Manning, do ... 15 do
L. Murphy, levée Stackhouse, Plaquem...15½ do
do do Ellwood, Jefferson ... 12½ do
W. J. Murphy & Co, levée Bayou Gentilly, Jefferson ... 12½ do
do do levée Lefrère, Ascension ... 12½ do
do do do Jean, Acension ... 12½ do
Dave Aherne, levée Fort Adieu, W. Feliciana ... 12½ do

Il va sans dire que ces taux étaient les moins élevés.

L'archevêque Gibbons et l'évêque Keane — Sa Grâce Monseigneur James Gibbons, l'illustre archevêque de Baltimore, est à la Nouvelle Orléans depuis quelques jours dit le *Propagateur Catholique*. Humble et simple comme les grands hommes et les bons, ceux qui agissent par des motifs surnaturels, le digne prélat voudrait passer inaperçu, et sans doute, si sa main droite ignorait les libéralités qu'elle distribue sa main gauche. Nous voudrions respecter l'incognito, mais la reconnaissance nous fait un devoir de parler au risque de commettre une indiscrétion.

Jeudi dernier, une quantité assez considérable de provisions a été envoyée à l'asile des Orphelines, Troisième District, avec cette seule indication : "Compliments de Sa Grâce Monseigneur James Gibbons, archevêque de Baltimore." Cette donation consiste en farine, sucre, riz, café, thé, savon, farine de maïs, jambons et porc salé.

Dans les circonstances actuelles, un pareil envoi est de ces visites de la Providence, toujours attentive aux besoins de ceux qui souffrent, et la divine Providence s'est fait représenter par l'archevêque de Baltimore et archevêques des Etats-Unis. Comment ne pas s'en reconnaissant !

A l'asile Ste-Marie, le nom de Mgr Gibbons restera gravé sur les tablettes des cœurs comme symbole de la charité.

Nous nous sommes aussi à enregistrer la présence en notre ville d'un salueur éminent. Sa Grandeur Monseigneur Leray, évêque de Natchitoches, est arrivé à la Nouvelle-Orléans.

Mgr Leray est descendu chez un presbytère de la cathédrale St Louis, où il a reçu des Révérends Pères l'accueil le plus empressé.

Monseigneur Gibbons et Monseigneur Leray ont bien voulu honorer de leur présence un dîner intime donné hier à l'archevêché, à l'occasion du 74e anniversaire de notre bien-aimé Archevêque, Monseigneur Perché.

Paragraphes.—On nous annonce que l'administrateur de l'université de la Louisiane l'intention d'établir une chaire de belles lettres en cours de littérature générale, et dy appeler l'honorable Charles Gayarré.

— M. le ministre des finances nationales est surpris, mécontent, de la grande consommation de gaz qui se fait à la douane.

— La santé de l'administrateur Behan s'est un peu améliorée.

— M. Boylan a donné, aux policemen, l'ordre d'arrêter tous ceux qui colleront des affiches sur les dalles qui bordent les ruisseaux.

— Les chefs radicaux prévoquent toute espèce de démonstrations et de commentaires par leurs fréquentes réunions.

— L'administration municipale va essayer d'obtenir de la Législature l'adoption d'une loi sur le balayage des rues. La nettoyage serait, dit-on, fait à part les avantages moraux, une économie d'au moins la moitié des frais que reçoit le shérif des cours criminelles pour l'entretien des prisonniers.

— Dans le rapport qu'il a remis au gouverneur, le capitaine Léon Fremaux, directeur du bureau des terres de l'Etat, constate le fait que des deux cent vingt-huit mille arpents de terres que la Constitution donnait aux sous de "Houma claim," soixante-deux mille sont bien cultivés, mais ne paient point l'impôt, faute de titres.

— La tentative que le gouvernement fédéral a chargé d'exécuter les jetées de M. Eads est trouvé, le 8 décembre, une profondeur de vingt-trois pieds dans le canal principal, la seul objection que les jetées sont en sable lors état, mais là ne veulent communiquer ses membres de la Presse aucune idée concernant qu'ils transmettront au ministère de la guerre.

— La pension du petit juri des Etats-Unis est fixée à dessein.

— L'administrateur du département des amélioralions s'occupera bientôt des enseignes qui sont un danger pour les piétons.

— Il est question de présenter, à la prochaine séance du conseil municipal, une ordonnance qui fera des officiers de police des inspecteurs de la [illegible].

— La traverse du coin des rues St André et Chippewa est en quarantaine.

— La succession de Hugo Badwitz est ouverte à la deuxième cour de district.

— Le juge Sheehan a renvoyé jusqu'à nouvel ordre l'interrogatoire de John Ford et de Jack Doyle, accusés d'avoir blessé M. Mahoney, d'un coup de pistolet, la soir de Noël, dans la salle St-Patrick.

— Il a été reçu, le semi-trimestre, depuis le dernier rapport, 859,128 86, dont 81,215 97 au département du revenu intérieur, 300, en or, pour frais de douane, 843,773, en billets, pour droits de douane, 865,25 en argent, pour droits de douane, 853,512 46 de différentes sources.

— On croit généralement qu'il n'y aura ni destitutions ni désignations de fonctionnaires fédéraux en Louisiane avant le retour du comité Teller à Washington.

— A une heure et demie de relevée hier, un nommé Caughlin est entré dans l'établissement de M. John G. Roche, entrepreneur de pompes funèbres, rue des Magasins No 250, et y a assailli et frappé violemment avec une arme blanche un individu nommé Charles Williams, qui, dit-on, s'est enfui, mais le lieu de sa retraite a été découvert, et la police l'a mis en état d'arrestation.

— Vers cinq heures et demie hier soir, l'agent de police Bonnet a arrêté, dans la rue Bourbon, à mis le feu à la litière en paille d'un cheval attelé à une voiture de place, stationnant rue Toulouse, No 6, près Chartres. Les chevaux, effrayés, se sont emportés, mais ont été bientôt arrêtés heureusement par l'agent Bonnet, qui a éteint le feu. Le cocher, nommé Jean Lafitte, a été arrêté sous la prévention de [illegible] et conduit à la prison municipale.

Ventes judiciaires aux bureaux de l'ancien hôtel des Monnaies :

R. W. Montgomery	à Charles Clinton, deux		
Clinton et Sarah Montgomery	à Mme Rose Cuvillier		
Cuvillier, Gravelier et M. Cuvillier			2,000 00
Frank Dowling	à Mlle Annie Myer, deux lots		
Mme Myer et Mlle Annie Myer, deux lots			1,000 00
Charles Fischer et Mme Mary A. Bond, un			
lot			2,000 00
Charles Fischer et Mme Mary A. Bond, un			
lot			2,000 00
Mme Mary A. Bond	à Charles Fischer, un lot		2,000 00
Mme Mary A. Bond	à John Mather, un lot		2,000 00
Mme Mary A. Bond	à Mme Dora Lanaghan